

ARRÊTÉS

A2023-6 : Arrêté portant création d'une régie de recettes pour la perception de la taxe de séjour - Abroge et remplace l'arrêté n°A2020-65 du 3 novembre 2020

1 DOCUMENT - Publié le 15 mars 2023

A2023-6.pdf

ÉLÉCHAP R

PRÉCÉDÉ

RETOUR À LA LISTE



VALLÉE DE L'HÉRAULT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

BP 15 - 2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCÉ
34150 GIGNAC

HORAIRES D'OUVERTURE : DU LUNDI AU JEUDI DE 8H30 À 12H ET DE 14H À 17H30 ET LE VENDREDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 17H

☎ 04 67 57 04 50

@ CONTACTEZ-NOUS